

## INFORMATIONS DIVERSES – VIE ÉTUDIANTE

### 1) ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) :

Les étudiants disposent d'un Espace Numérique de Travail qui leur permet d'accéder à plusieurs plateformes web leur proposant différents types d'informations et de contenus :

- ✚ Accès aux plannings, aux notes, aux stages...,
- ✚ Accès aux supports de formation, contenus pédagogiques, documents administratifs, annuaire de promotion... (mis à disposition dans le cadre du déploiement de l'universitarisation avec université Claude Bernard LYON 1).

En plus d'avoir accès au centre de documentation de l'institut et à une salle informatique dotée de postes informatiques reliés à Internet, chaque étudiant a un compte utilisateur personnel lui permettant :

- ✚ D'imprimer et de photocopier les documents de son choix à tarif préférentiel s'il le souhaite
- ✚ De se connecter au réseau wifi de l'IFPS de Bourgoin-Jallieu,
- ✚ D'avoir accès à une messagerie web sécurisée (en lien avec l'institut) et à Microsoft Office 365 (mis à disposition dans le cadre du déploiement de l'universitarisation avec université Claude Bernard LYON 1).

### 2) LOGEMENT :

#### 2.1 DISPOSITIF VISALE ( EX CLE - CAUTION LOCATIVE ETUDIANTE DU CROUS )

**Le nouveau dispositif Visale d'action logement est un service de cautionnement pour les étudiants de moins de 30 ans boursiers ou non. La mise en place de cette garantie gratuite assure au propriétaire bailleur les loyers impayés pour 3 ans de bail et jusqu'à 1200€ de loyer charges comprises.** Ce "garant" est obligatoire dans la majorité des locations immobilières et à fournir lors de la constitution de dossier locatif. Afin de faciliter le délai de traitement (2 jours ouvrés), le dossier a été entièrement dématérialisé, et ce de la demande à l'obtention. Pour information, ces démarches doivent être effectuées avant la signature du bail locatif. Il est également possible de cumuler le dispositif Visale avec d'autres programmes d'aides au logement comme Mobili-Jeune ou les APL de la CAF. Toutes les informations sur les aides Mobili-Jeune sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.papernest.com/simulation-credit-immobilier/actualites/mobili-jeune-aide-logement/>.

#### 2.2 LOGEMENT DES ÉTUDIANTS

L'IFPS de Bourgoin-Jallieu ne dispose pas d'internat pour hébergement. Des annonces de location de particuliers et de professionnels de l'immobilier relatives à des logements étudiants proches de l'Institut de Formation aux Professions de Santé de Bourgoin-Jallieu sont régulièrement affichées dans les locaux de l'institut et/ou mises en ligne sur l'espace numérique des étudiants.

### 3) FINANCEMENT :

#### FRAIS ANNUELS LIÉS À LA SCOLARITÉ EN SOINS INFIRMIERS SUR L'INSTITUT

	Poursuite d'études, Demandeur d'emploi	prise en charge employeur ou organisme en formation continue	autofinancement
Coût pédagogique de la formation	0 € (pris en charge par la Région)	21 900€ TTC (pour une session de formation de 3 années tarif 2024-2025)	21 900€ TTC (pour une session de formation de 3 années tarif 2024-2025)
Droits d'inscription universitaire	175 € tarif 2024-2025	175 € tarif 2024-2025	175 € tarif 2024-2025
C.V.E.C (Contribution de Vie Etudiante et de Campus)	103 € tarif 2024-2025	0 €	103 € tarif 2024-2025
Tenues professionnelles	Achat groupé possible, géré par le bureau des étudiants.	Achat groupé possible, géré par le bureau des étudiants	Achat groupé possible, géré par le bureau des étudiants
Imprimer et photocopier les documents de son choix	Facultatif (25 €) pour copies et impressions 1250 rectos noir et blanc ou 125 rectos couleur		
Ordinateur personnel	A la charge de l'étudiant		
Frais médicaux	A la charge de l'étudiant(e) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.</li> <li>• Les vaccinations conformes à la réglementation en vigueur.</li> </ul>		
N.B. : les étudiants boursiers seront remboursés des droits d'inscription universitaire ainsi que de la CVEC			

**À NOTER QUE LE MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE ET DE LA CVEC SONT IDENTIQUES DANS TOUS LES IFSI.**

#### **4) TENUES PROFESSIONNELLES :**

Concernant les tenues professionnelles, des informations seront délivrées par l'IFPS et le Bureau des Etudiants (BDE) en lien avec l'Institut, et ce lors de la rentrée. Pour avoir davantage d'informations, vous pouvez consulter le site Facebook du BDE (cf. <https://www.facebook.com/BDEIFSIBJ/>).

#### **5) OFFRES D'EMPLOI :**

Des offres d'emploi relatives aux formations infirmières et aides-soignantes sont régulièrement mises en ligne sur l'espace numérique de travail des étudiants.

#### **6) LE BUREAU DES ETUDIANTS (BDE) :**

Le Bureau Des Etudiants et élèves est une association qui contribue à améliorer le quotidien des étudiants et élèves en formation au sein de l'IFPS.

Chaque année, il organise et gère la vente de tenues professionnelles et autre matériel pour permettre aux étudiants de bénéficier de tarifs préférentiels.

Il met également en place des réductions dans les commerces grâce à ses partenaires locaux.

Il fédère les étudiants en proposant des activités de bien-être, de cohésion ainsi que des soirées à thème.

Il rassemble les futurs professionnels autour de causes comme Octobre rose , le don du sang ou le téléthon...

*Date de mise à jour : décembre 2024*